



# Communiqué de presse



Emetteur \_\_\_\_\_ Direction de la Communication et de l'Information

Date \_\_\_\_\_ 7 novembre 2018

Objet : \_\_\_\_\_ **Remise de bourses aux mérites au profit de 3 MNA**

## **Le Loiret récompense 3 Mineurs non accompagnés par des bourses au mérite**

**Mardi 6 novembre 2018, le Département du Loiret a remis une bourse au mérite de 1 500 € à 3 Mineurs non accompagnés (MNA).**

Cette bourse est une reconnaissance d'un parcours méritant d'intégration et une aide pour poursuivre une vie d'adulte plus sereine.

À l'aide de cette bourse, les jeunes pourront se faire financer leur permis de conduire.

Ces jeunes mineurs isolés sont issus de phénomènes migratoires dus à la guerre, aux conflits locaux et à la misère économique. À leur arrivée en France, ces jeunes ont un désir d'intégration avec une volonté profonde de réussite scolaire et/ou professionnelle. Le Département entend ainsi reconnaître leur engagement en créant cette bourse départementale.

### **Qu'est-ce qu'un mineur non accompagné ?**

Les mineurs non accompagnés, appelés anciennement mineurs isolés étrangers, sont des jeunes de moins de 18 ans qui se trouvent en dehors de leur pays d'origine sans être accompagnés d'un parent.

#### **Contact presse :**

**Cassandre Germain**

02 38 25 43 93

06 37 99 23 20

cassandre.germain@loiret.fr